
RÉSOLUTION 2012-CA566-13.01-R6043

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2011-2012 à monsieur André Paradis, alors vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique et recteur par intérim à deux reprises, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 566^e réunion (ordinaire) tenue le 16 avril 2012.

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 1 *Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières* de ladite Politique (résolution 2009-CA536-07-R5552, 20 avril 2009);

CONSIDÉRANT que cette distinction de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel, actif ou retraité, dont la carrière et les réalisations marquent de façon significative le développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2011-2012 à monsieur André Paradis, alors vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique et recteur par intérim à deux reprises, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, présentée par monsieur Sylvain Delisle, vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique;

CONSIDÉRANT l'étude de cette candidature par le comité des distinctions honorifiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2012-CDH61-06-R2, 12 avril 2012);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2011-2012 à monsieur André Paradis, alors vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique et recteur par intérim à deux reprises, membre du personnel retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour :

- son apport distinctif au développement de l'Université et à la vie de la communauté universitaire par une brillante carrière de professeur et de gestionnaire académique ainsi que pour avoir assumé l'intérim au rectorat à deux reprises alors qu'il occupait les responsabilités de vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique;
- le caractère remarquable de ses réalisations telles la dotation à l'UQTR, sous sa gouverne, d'un plan sur les technologies de l'information et des communications (TIC) positionnant l'Université comme chef de file parmi les universités québécoises en matière d'intégration et d'utilisation des technologies;
- sa participation au rayonnement, à l'échelle régionale et nationale de l'UQTR, par son implication au sein d'organismes du système universitaire québécois dont, entre autres, au Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) et au Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André Gabias
Secrétaire général